



## Articles

## L'UNAF partenaire d'une journée d'étude scientifique

**"Liens familiaux et détention : comment être parent en prison ?"**

22/04/2014

Le 11 avril dernier a eu lieu la journée d'étude scientifique "Liens familiaux et détention : comment être parent en prison ?", organisée par l'Université catholique de Lyon, avec le soutien de l'UNAF, et en présence notamment du contrôleur général des lieux de privation de liberté, Jean-Marie Delarue, et de la défenseure des enfants, Marie Derain. L'UNAF était présente lors de cette journée conçue autour de la restitution des résultats d'une recherche éponyme réalisée par l'Institut des sciences de la famille de l'Université catholique de Lyon, sous la direction scientifique de Marie Douris et Pascal Roman.

Les échanges de haute tenue ont nourri les réflexions de l'UNAF en cours sur le thème de la parentalité dans le milieu carcéral vu aussi sous l'angle du droit des enfants. Il apparaît que la situation des parents et des enfants concernés reste préoccupante malgré les efforts fournis par l'administration pénitentiaire afin de faciliter le maintien des liens.

Parmi les obstacles au maintien du lien notons : les difficultés de mise en œuvre du rapprochement familial, les règles de visite et conditions d'accueil des familles de détenus et en particulier de leurs enfants (*durée et conditions d'attente à l'entrée de la prison, absence de généralisation des unités de vie familiale, non-adaptation des locaux recevant les enfants, conditions de fouille et difficulté de remise d'objets de la part des enfants...*), la difficulté pour les pères détenus à déclarer leur enfant à l'État civil et à exercer les droits et prérogatives de l'autorité parentale dont le parent détenu reste généralement titulaire, la méconnaissance de leurs droits en la matière...

L'UNAF qui a déjà alerté le Gouvernement sur les conditions de maintien du lien entre les enfants et les parents détenus ou incarcérés, en relayant notamment certaines des questions et propositions du contrôleur général des lieux de privation de liberté, apportera dans les mois qui viennent une contribution au débat public

@ : [dpioli@unaf.fr](mailto:dpioli@unaf.fr)

[Haut de page](#)